

Grèves contre le projet de loi 89 : Pourquoi en arriver là ?



Par **Karianne Nepton-Philippe** 2:17 PM - 14 avril 2025
Temps de lecture : 4 minutes

La mobilisation contre le PL-89 s'intensifie depuis quelques semaines et cette fois-ci, un campement a été érigé devant le bureau du député Yves Montigny à Baie-Comeau. Photo Karianne Nepton-Philippe

Le porte-parole de la CSN Côte-Nord, Guillaume Tremblay, s'inquiète de la vitesse avec laquelle le gouvernement de la Coalition avenir Québec va avec le projet de loi 89. « Il y a urgence d'agir », dit-il.

« Le gouvernement a lancé le projet de loi en décembre. Les commissions parlementaires sont déjà faites et la prochaine étape, c'est la lecture article par article », mentionne ce dernier.

Le projet de loi pourrait être adopté rapidement. « On fait beaucoup de sorties publiques pour sensibiliser nos travailleurs, parce qu'avec tout ce qu'il se passe dans l'actualité, ça passe en dessous, on n'entend parler que des tarifs », ajoute-t-il.

Rappelons que la CSN, la CSQ, la FTQ et l'APTS se sont unis pour camper, jour et nuit, devant les bureaux des deux députés de la Côte-Nord.

Le fameux « équilibre »

Selon les porte-parole des syndicats, le gouvernement « choisit de brimer un droit fondamental », soit celui de grève, qui donne un pouvoir lors des périodes de négociations.

Donc, d'un côté, il y a la peur concernant les futures négociations si le projet de loi est accepté et, de l'autre, le député qui veut rassurer les travailleurs, les syndicats et la population en disant qu'il s'agit d'atteindre un « équilibre ».

« Ce qu'on dit, c'est qu'on veut assurer le bien-être de la population par des services minimalement requis », déclare d'ailleurs le député de René-Lévesque, Yves Montigny.

« On n'est pas du tout dans l'attaque du droit de grève, ajoute-t-il. On est dans la façon de trouver un service minimal pour assurer que les parents, les citoyens et les enfants aient droit à un certain service, pour ne pas avoir de bris de service pendant une période qui pourrait s'éterniser. »

Pour Guillaume Tremblay, l'équilibre existe déjà.

Il rappelle que 95 % des négociations pour des conditions de travail ou des questions de salaire se règlent sans problème. Seulement 5 % doivent aller jusqu'à l'action de grève.

« C'est certain que les gens ne voient plus ces 5 %, parce qu'on passe dans les médias et on fait plus de bruit », lance-t-il.

Le syndicaliste réitère également que lorsqu'un mandat de grève est accepté, la population est mise au courant à l'avance pour ne pas occasionner de problème, par exemple, aux parents comme dans le cas des CPE.

Il soutient aussi que la population est en majorité derrière les travailleuses des CPE dans leurs revendications.

« C'est rare que les grèves durent très longtemps. Quand c'est le cas, il y a la loi sur les services essentiels. Il y a aussi la loi spéciale [...] dans des cas où ça dure trop longtemps. C'est déjà arrivé au Québec qu'il y a eu un décret », souligne M. Tremblay.

« Non, notre système n'est pas parfait, mais il y a un équilibre et il va bien, il est correct », ajoute-t-il.

On peut apercevoir des autocollants et une affiche sur la façade du bureau d'Yves Montigny. Photo Karianne Nepton-Philippe

Dans les mains du ministre

Un autre élément qui dérange le porte-parole dans le projet de loi 89 est le fait que la décision sera « dans les mains du ministre ». « Souvent, lorsqu'il y a des grèves, le ministre dit lui-même ne pas vouloir intervenir dans les conflits », dit-il.

Il comprend que le projet de loi n'empêchera pas la grève, mais a une crainte le jour où les pressions politiques entreront en jeu et que le ministre aura un droit d'agir.

« Le gouvernement s'inquiète de la population en cas de grève, mais pas en raison des compressions sauvages dans les réseaux publics. Sur la Côte-Nord, nous sommes en grave pénurie de main-d'œuvre depuis des années. C'est ce qui affecte plus les services à la population, et non les moments de grève sporadiques dans les moments de négociation », soutient pour sa part Mylaine Larocque, présidente de l'APTS Côte-Nord.

Guillaume Tremblay met aussi l'emphase sur le fait « qu'il n'y a aucun tribunal, aucun juriste ou éditorialiste qui ne condamne pas ce projet de loi ».

Partager cet article

[Facebook](#)[Twitter](#)[Email](#)

Le ronchon s'appelle Régis

Le Journal de Québec · 15 avr. 2025 · 21

C'est une passe d'armes qui a eu lieu dans les médias sans retenir l'attention du public.



Qu'on me permette d'y revenir. Régis Labeaume a déclaré récemment dans sa biographie, *Le Code Labeaume*, qu'il ne serait « jamais d'accord avec une démarche kamikaze » qui consisterait à tenir un troisième référendum dans un premier mandat, comme le proposent le PQ et son chef, PSPP.

Il n'y croit pas et veut le faire savoir.

Mais voilà que l'ancien maire devenu grognon officiel de Québec s'est fait répondre par Catherine Gentilcore, la nouvelle députée péquiste de Terrebonne.
GROGNON

Passionaria indépendantiste et nationaliste, elle a eu le culot de rappeler à Labeaume une chose simple : ne pas tenir le troisième référendum revient à le perdre.

Les Québécois sont à un tournant de leur histoire.

Soit ils voteront bientôt pour l'indépendance, soit ils s'engageront dans une dynamique de minoration démographique irréversible.

Gentilcore laissait comprendre la chose suivante : vous n'y croyez plus ? Très bien. Au moins, ne nuisez pas.

Mais voilà, mononcle Régis est vexé.

Dans une chronique de *La Presse*, il a sermonné Gentilcore comme une novice, sans même se rendre compte qu'il la reconnaissait comme incarnation de la nouvelle génération indépendantiste. Le contraste est fort.

Il y a celui qui a échoué et qui croit que tout le monde échouera après lui.

Il y a celle qui veut rendre possible ce qui est nécessaire.

Les deux savent la démographie déterminante.

DÉMOGRAPHIE

Labeaume a déjà consenti à la mise en minorité progressive des Québécois francophones au Québec. Il les soupçonne de très mauvais sentiments quand ils s'en inquiètent.

C'est justement pour que cela n'arrive pas que Gentilcore s'engage.

Je suis convaincu que Labeaume votera Oui au troisième référendum. Mais avec son attentisme de perdant, ou plutôt, de vaincu désenchanté, il n'arrivera jamais.

Et je mise sur la nouvelle génération indépendantiste qui se lève pour que ce référendum arrive, et que le Oui l'emporte enfin.

78 M\$ investis pour élargir l'accès aux sports et aux loisirs

Le Journal de Québec · 15 avr. 2025 · 17 · TAÏEB MOALLA

La Ville de Québec investira 78 M\$, en 2025, pour bonifier l'accès aux loisirs et aux sports dans ses six arrondissements.

Tout comme il l'avait dit l'année dernière, le maire de Québec, Bruno Marchand, a répété qu'il préfère de loin pouvoir annoncer des dizaines de projets de proximité – à 1 M\$ chacun – plutôt qu'un seul projet de plusieurs dizaines de millions de dollars.

« Cet investissement témoigne de notre volonté de développer des espaces propices à la pratique d'activités physiques et récréatives pour l'ensemble de la population », s'est-il réjoui hier en point de presse, à Sainte-foy.

PATINOIRES RÉFRIGÉRÉES

Interrogés sur ce qui les rend le plus fiers, M. Marchand et le conseiller municipal Jean-françois Gosselin ont évoqué les patinoires réfrigérées qui seront déployées, à terme, dans tous les arrondissements. Dans le cas de la patinoire Bleu Blanc Bouge, M. Marchand a rappelé qu'elle pourra être utilisée lors des camps de jour estivaux.

À Québec, en 2025, les investissements de 78 M\$ vont notamment concerner l'aménagement ou le réaménagement de terrains de soccer, de basket et de baseball et de divers parcs.

Contrat de 28,5 M\$ pour construire le centre de curling

Le Journal de Québec · 15 avr. 2025 · 17 · STÉPHANIE MARTIN

La Ville de Québec a octroyé un contrat de 28,5 millions \$, plus taxes, pour la construction du centre de curling, dans Lebourgneuf, qui se veut le « legs des Jeux du Canada 2027 ».

Le contrat a été confié à la firme Construction Marc Drolet, au montant exact de 28 497 499 \$. Neuf soumissionnaires avaient déposé des propositions conformes et c'est cette dernière qui a remporté la mise, avec son prix le moins élevé du lot. La plus élevée se chiffrait à 32,7 M\$. La Ville avait pour sa part estimé ce contrat à 31,3 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le centre de curling aura une superficie d'environ 4800 mètres carrés. Il abritera huit pistes de curling avec système de réfrigération au CO₂, une salle multifonctionnelle pouvant accueillir 300 personnes et deux salles pour groupes et réunions.

Il comptera une toiture végétalisée, un système de géothermie.

D'autres coûts s'ajouteront, soit ceux des équipements, des aménagements, des contingences et des honoraires.

– Avec la collaboration de

Taïeb Moalla

AFP | Donald Trump a encore affiché hier sa frustration envers son homologue ukrainien, Volodymyr Zelensky, alors que le président américain dit vouloir mettre fin au conflit avec la Russie. « Il cherche toujours à se procurer des missiles. Écoutez, lorsque vous commencez une guerre, vous devez savoir que vous pouvez l'emporter. Vous ne commencez pas une guerre contre quelqu'un vingt fois plus grand que vous en espérant que les gens vont vous livrer des missiles », a lancé Donald Trump dans le Bureau ovale en recevant le président du Salvador, Nayib Bukele. Il répondait à une question d'un journaliste sur la volonté du président ukrainien d'avoir plus de missiles.

Ce n'est pas la première fois que Donald Trump fait porter sur Volodymyr Zelensky la responsabilité de la guerre avec la Russie, malgré le fait que la Russie a envahi l'ukraine en février 2022. Il s'est ensuite repris en citant les responsabilités du président russe, Vladimir Poutine, et de l'ex-président Joe Biden.

« Vous avez des millions de gens qui sont morts à cause de trois personnes. Disons Poutine en premier. Mais aussi Biden, qui n'avait aucune idée de ce qu'il faisait, en second, et Zelensky », a-t-il dit, répétant l'idée que cette guerre n'aurait jamais dû se produire.

Les élus de la Ville de Québec voteront sur une politique sur le respect et la civilité

Accéder à la section Commentaires



Ouvrir en mode plein écran

Une séance du conseil municipal de la Ville de Québec (Photo d'archives)

PHOTO : RADIO-CANADA / HANS DAVID CAMPBELL

Publié le 11 avril à 16 h 30 HAE

Écouter l'article

La version audio de cet article est générée par la synthèse vocale, une technologie basée sur l'intelligence artificielle.

Après des escarmouches entre conseillers municipaux et la dénonciation d'un climat toxique à l'hôtel de ville à l'hiver 2024, le comité exécutif vient de se prononcer sur le texte d'une nouvelle Politique sur le respect et la civilité des élu(e)s et du personnel politique. Le conseil municipal votera mardi prochain en faveur ou non de son adoption.

Le conseiller [Stevens Mélançon alléguait que son homologue Steve Verret l'avait intimidé dans les corridors de l'hôtel de ville](#) le 6 février 2024. L' élu de Chute-

Montmorency-Seigneurial a raconté avoir été bousculé par Steeve Verret, qui lui reprochait certaines de ses publications sur les médias sociaux. Les deux hommes auraient eu un contact torse à torse à deux pouces du visage, selon la description de M. Mélançon, ce que d'aucuns ont appelé ensuite le « *chest gate* ». Une plainte en diffamation avait ensuite été déposée et il avait fallu quelque temps avant que la tension ne baisse.

Quelques semaines plus tard, la conseillère [Alicia Despins portait plainte à la Commission municipale du Québec](#), reprochant au chef de cabinet du maire, Clément Laberge, d'avoir laissé s'envenimer un climat de travail présumément toxique à l'hôtel de ville de Québec.

[AILLEURS SUR INFO : La vérif : Carney accuse les conservateurs d'avoir réduit les dépenses militaires](#)

Elle affirmait alors que, depuis 2022, elle avait fait plusieurs signalements au sujet d'événements qu'elle jugeait inacceptables, dont des comportements perçus comme agressifs au conseil municipal. [Sa plainte n'a finalement toutefois pas été retenue](#). Pour éviter de voir ce genre de situations se reproduire, le comité exécutif souhaite ajouter une politique plutôt que de rester seulement avec les modalités actuelles du Code d'éthique et de déontologie et les modifications apportées au Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée. L'intention est de favorise[r] une approche pour prévenir et enrayer les situations d'incivilité ainsi que les conflits entre eux.



Ouvrir en mode plein écran

La salle du conseil municipal de la Ville de Québec. (Photo d'archives)

PHOTO : RADIO-CANADA

Le conseiller indépendant [Louis Martin était président du conseil municipal jusqu'à tout récemment](#). Il a participé à l'élaboration du texte. On s'est rendu compte, après le "*chest gate*", à travers tout ça, on a réalisé qu'il n'y avait pas de processus pour les élus pour discuter ou essayer de trouver une façon d'arriver à un compromis, à une médiation, explique-t-il.

La façon que la Loi est faite, ajoute M. Martin, c'est que la Commission municipale du Québec peut enquêter s'il y a des problèmes entre les élus, mais, c'est aller très très loin d'aller tout de suite en enquête. [...] Tout ça vient de notre statut particulier, du fait que, techniquement, on n'est pas employés de la Ville de Québec. Le plus proche, ce serait de dire qu'on est des travailleurs autonomes, donc les processus qui existent avec les ressources humaines ne s'appliquent pas à nous. [...] Il y avait une espèce de vide.

Je pense que plusieurs municipalités vont s'inspirer de notre politique.

Une citation de Louis Martin, conseiller municipal de Cap-Rouge-Laurentien et ex-président du conseil municipal

Selon M. Martin, la Ville de Québec serait vraisemblablement la première ville au Québec à se doter d'une telle politique, si elle est adoptée lors de la prochaine séance du conseil municipal.

La Ville de Montréal aurait adopté des recommandations, des orientations pour encadrer le respect entre les élus, mais ils n'ont pas encore une vraie politique ni des processus, d'après Louis Martin.

Une politique conçue par tous les partis

Dans le texte proposé, les élus s'engageraient à maintenir des relations respectueuses dans toutes formes de communications pendant les heures normales de travail et sur les lieux de travail. Ces lieux incluent tout endroit où la personne peut se trouver dans le contexte de son emploi ou de sa fonction.

La Politique concerne également les conduites qui surviennent en dehors du milieu de travail traditionnel ou physique, lors d'événements, de missions à l'étranger liées au travail, de formations et même d'activités sociales liées au travail, entre autres.

Petit lexique de la Politique sur le respect et la civilité des élu(e)s et du personnel politique

- Civilité :

Ensemble de normes implicites ou explicites qui encadre les comportements favorisant des relations harmonieuses et productives [...] Ces comportements font référence aux normes de respect, de politesse, de courtoisie, de savoir-vivre et de collaboration.

- Incivilité :

Réfère à son sens commun, à l'impolitesse, à un manquement aux règles du comportement en société et à un comportement grossier et insensible. Peut être un geste ou une parole.

- Respect :

Le respect consiste à reconnaître et à ne pas heurter la dignité et l'humanité de toute personne par l'utilisation de paroles ou de gestes injurieux, blessants, offensants et inutiles. Se soucier des conséquences de nos actes sur autrui, d'être inclusif et d'accepter les autres.

On vise ici les communications verbales, écrites, par courriel ou texto ou sur les réseaux sociaux ou pendant les séances du conseil. Cette Politique, sans empêcher le débat politique, mise donc sur la responsabilisation mutuelle des élu(e)s et du personnel politique dans leurs échanges [...] afin de développer des comportements empreints de respect, de responsabilité et de courage, qui sont les valeurs fondamentales qui animent la Ville de Québec, lit-on dans le texte proposé. Des formations sont prévues avec la mise en place de la politique si elle est adoptée telle quelle. Ces formations devront être suivies dans les six mois suivant le début du mandat ou après les élections générales.

M. Martin explique que, le cas échéant, une personne extérieure au personnel de la Ville de Québec serait nommée pour le processus de médiation, pour aider à s'entendre.

Le comité de travail présente aussi les étapes d'une démarche de signalement en cas de gestes ou de paroles ne répondant pas aux notions de respect ou de civilité citées dans le texte. Un rapport annuel devra être produit sur ces signalements, le cas échéant.

Marchand a « vendu son âme » aux promoteurs

Le Journal de Québec · 15 avr. 2025 · 17 · STÉPHANIE MARTIN

Se sentant menacé par Sam Hamad, qui est un « ami des promoteurs », Bruno Marchand a « vendu son âme » aux promoteurs de Québec et renié ses promesses de campagne, clame la candidate à la mairie

Jackie Smith.

La cheffe de

Transition Québec a critiqué de façon virulente les positions du maire Bruno

Marchand dans le cas de plusieurs dossiers de développement en ville, en particulier celui du projet du

Groupe Trudel, sur l'îlot Dorchester.

Mme Smith déplore le double discours du maire, qui a promis en campagne une densification douce et qui a donné son feu vert à un édifice de 17 étages qui contrevient au plan particulier d'urbanisme de Saint-roch.

« DENSIFICATION SAUVAGE »

« Il y a une densification sauvage et les belles paroles du maire ne sont pas tenues. » Elle dénonce l'absence de consultation référendaire.

Elle a aussi déploré la « destruction de milieux naturels » dans d'autres secteurs de la ville, comme le boisé de Charlesbourg et le golf Cap-rouge ainsi que le quartier Les Châtel, avec le projet du Groupe Dallaire, et celui de l'aéroport, avec l'espace industriel qui y sera aménagé au sud.

« Il voit Sam Hamad à l'horizon et il a peur. Maintenant que c'est clair que Sam Hamad est l'ami des promoteurs, on voit le jeu de Marchand. Il a peur de Sam Hamad et il a vendu son âme aux promoteurs », a asséné Mme Smith, en point de presse, hier.

Ainsi, « juste avant les élections », le maire donne le feu vert à « tous les projets qui n'ont pas d'acceptabilité sociale », affirme-t-elle.

RETRAIT DE CANDIDATURE

En ce qui concerne Sam Hamad, avec les révélations du Bureau d'enquête du Journal sur sa proximité avec le promoteur Trudel Innovation, Mme Smith avait réclamé le retrait de sa candidature la semaine dernière.

Elle a ajouté une couche de critiques, hier, soutenant qu'il est impossible d'ériger « une muraille de Chine » comme l'a promis le candidat s'il est élu maire.

« Comment Sam Hamad, en tant que maire, va prendre assez de distance des promoteurs immobiliers pour que la population puisse avoir la confiance qu'il n'est pas en conflit d'intérêts ? Qu'il reçoit des pots-de-vin ou qu'il rend des services à ses amis ? C'est trop flou. Il y a trop de questions », a fait valoir la cheffe de Transition Québec.

[Accueil](#) | [Dossiers](#) | [Maudite job!](#)

C'est la faute aux gestionnaires!

OLIVIER SCHMOUKER | PUBLIÉ À 7H30 | MIS À JOUR À 7H36



Nous connaissons aujourd'hui le «Grand Détachement», à savoir le désengagement croissant des travailleurs nord-américains envers leur travail. (P

PUBLICITÉ



MAUDITE
À lire les mardis et
Olivier Schmouker ré
[et les plus pertinent
Vous avez envie de pa
à mauditejob@group



1 866 SOGETEL

TÉLÉPHONIE | INTERNET | CONNECTIVITÉ

SOGETEL
Affaires

Q. — «Si notre PME va mal en ce moment, c'est à cause des gestionnaires! Excusez-moi, mais ils sont carrément incompétents, et ils se *backent* entre eux pour esquiver toute critique et faire porter le blâme sur les employés. Bien entendu, impossible de dire ça à voix haute, je me ferais virer aussi sec...» – Kareine

R. — Chère Kareine, sachez que j'entends votre coup de gueule. Il résonne avec un ressentiment qu'éprouvent aujourd'hui nombre de travailleurs, au Québec comme ailleurs. Il traduit, en vérité, un problème de fond capital, pour ne pas dire vital, que malheureusement la grande majorité des dirigeants d'entreprise ne saisissent pas, et ne semblent pas près de saisir.

De quel mal fondamental s'agit-il? De ce que le cabinet d'études sur le management Gallup appelle dans une récente analyse le «Grand Détachement», à savoir le désengagement croissant des travailleurs nord-américains envers leur travail, lequel est dû en grande partie à la déconnexion croissante entre les travailleurs et les gestionnaires. Explication.

En 2024, seulement 31% des travailleurs nord-américains se disaient engagés envers leur travail, révèle l'étude de Gallup. C'est le niveau le plus bas depuis ces dix dernières années. En parallèle, 17% des travailleurs avouent être «profondément désengagés», c'est-à-dire reconnaissent qu'ils font moins que le minimum, l'important à leurs yeux étant juste de continuer à toucher leur paie, tous les quinze jours.

Il est clair que lorsqu'on a seulement 1 employé sur 3 qui travaille vraiment, on a un problème. Un gros problème. À plus forte raison lorsqu'on sait qu'il y a, de surcroît, quasiment 1 travailleur sur 5 qui freine délibérément l'équipe dans laquelle il se trouve...

Selon les experts de Gallup, plusieurs facteurs expliquent ce phénomène. L'un des principaux concerne le fait que les travailleurs ne savent plus vraiment ce qui est attendu d'eux. En 2019, ils étaient 55% à savoir parfaitement ce que leur gestionnaire immédiat attendait d'eux; ce pourcentage est tombé à 44% en 2024, soit un niveau «historiquement bas». Or, des attentes claires sont fondamentales pour l'engagement et la performance des travailleurs. Sans attentes claires, il n'existe pas de norme de réussite convenue.

Un autre facteur explicatif majeur est le sentiment de ne pas connaître le pourquoi du travail à effectuer. Aujourd'hui, seulement 30% des travailleurs se sentent liés à la mission et à la raison d'être de leur entreprise, un niveau, là encore, «historiquement bas». À noter que plus un travailleur passe de temps à travailler à distance, plus il a, en général, du mal à percevoir le pourquoi de son travail.

On le voit bien, nous sommes confrontés à un problème de communication. Si nombre de travailleurs ne savent pas ce qu'il est attendu d'eux, c'est qu'on ne le leur a bien dit. S'ils ne savent pas non plus à quoi sert au juste leur travail, c'est encore une fois parce qu'on ne leur a pas bien dit. Et, de toute évidence, il appartient aux gestionnaires de leur dire tout ça...

Gallup en apporte la preuve chiffrée. Dès lors que les gestionnaires communiquent de manière claire et efficace, les employés dont ils ont la responsabilité sont:

- 4,3 fois plus préparés à faire leur travail;
- 8,7 fois plus susceptibles d'avoir confiance en leurs dirigeants;
- 10,2 fois plus susceptibles d'être à l'aise avec les changements en cours.

Comment s'y prennent ces gestionnaires qui savent communiquer de manière claire et efficace? Les experts de Gallup estiment qu'ils recourent, la plupart du temps, à un outil éprouvé, soit le *feedback* hebdomadaire. Et le problème réside justement dans le fait que seulement 21% des travailleurs disent en recevoir...

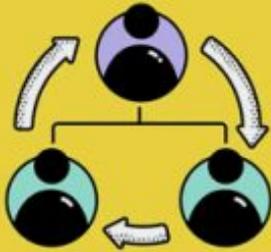
Un bon feedback n'a pas besoin d'être long. Une rencontre individuelle de 15 à 30 minutes suffit amplement, pourvu qu'elle ait lieu chaque semaine et porte sur:

- les priorités et les objectifs actuels du travailleur;
- les relations et le niveau de collaboration du travailleur avec les autres;
- la reconnaissance du travail récemment effectué par le travailleur;
- les points forts ou les points à améliorer du travailleur.

Voilà, Kareine. Votre ressentiment contre les gestionnaires peut bel et bien aller en s'atténuant, si jamais ceux de votre entreprise se mettaient à mieux communiquer avec les employés dont ils ont la responsabilité. Oui, s'ils faisaient une habitude de recourir au feedback hebdomadaire, ce que, je suppose, ils ne font pas vraiment.

Pour le leur suggérer sans risquer d'être sanctionnée, je vous suggère d'afficher cette chronique sur le babillard qui se situe sûrement à proximité de la distributrice à café de votre entreprise. Sinon, de la laisser traîner dans un endroit stratégique, où aiment à se retrouver les gestionnaires. Je suis convaincu que le message passera ainsi, et – qui sait? – pourrait déclencher un changement salutaire.

En passant, le philosophe français Louis Lavelle a dit dans «L'Erreur de Narcisse»: «Le plus grand bien que nous faisons aux autres n'est pas de leur communiquer notre richesse, mais de leur révéler la leur».



Inscrivez-vous à notre bulletin
RH-Management
Tous les mardis
Suivez les dernières tendances en gestion, recrutement
et rétention d'employés.
les affaires

ET AUSSI

- [Un bon truc pour booster la motivation de vos employés!](#)
- [Comment voir du positif dans du négatif?](#)
- [Connaissez-vous la règle du successeur?](#)
- [Comment bien remplir un rapport d'étonnement?](#)

160 000 TRAVAILLEURS POURRONT AVOIR 330 \$

La Ftq-construction et l'inter forcés de payer pour une grève illégale en 2011

Le Journal de Québec · 15 avr. 2025 · 5 · JEAN-LOUIS FORTIN

Près de 160 000 travailleurs de la construction québécois pourront obtenir un chèque d'environ 330 \$ pour compenser leur salaire perdu lors d'une grève illégale en octobre 2011.



À partir de demain, ils pourront demander d'être dédommagés par la Ftq-construction et le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (l'inter).

Des représentants de ces deux centrales syndicales, les plus importantes au Québec dans le domaine de la construction, avaient été impliqués dans la fermeture des chantiers en octobre 2011. Ils protestaient contre le projet de loi qui a aboli le placement syndical, mis en lumière à la commission Charbonneau.

À l'époque, les perturbations avaient été fortement médiatisées. Des mégachantiers comme celui du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), à Montréal, ou celui de la Romaine, sur la Côte-nord, avaient même été paralysés.

En juin 2020, à la suite d'une demande d'action collective, la Cour supérieure avait condamné la Ftq-construction à dédommager les travailleurs en lien avec la journée de grève du 25 octobre 2011.

Le juge Lukasz Granosik avait tranché que la Ftq-construction avait « commis une faute d'omission en n'appelant pas ses membres au retour au travail immédiatement dès le début des pertur-

bations et au plus tard le lundi 24 octobre 2011, mais seulement le lendemain, alors qu'une grève illégale était en cours pour la troisième journée consécutive ».

CHACUN DOIT S'INSCRIRE

Toutefois, aucune somme n'a été déboursée à ce jour, car les procédures judiciaires ont continué. Depuis, l'inter a été déclaré solidairement responsable avec la Ftq-construction de dédommager les travailleurs. Chacun d'entre eux recevra la même somme, soit environ 330 \$, basée sur une journée de travail de 8 heures, après diverses déductions, dont les honoraires des avocats impliqués.

Aussi, la Cour d'appel a ordonné que le recouvrement des sommes perdues soit fait sur une base individuelle plutôt que collective.

Cela complexifie un peu le processus pour les travailleurs, qui devront s'inscrire en ligne au www.ftq-inter.ca et se faire assermenter.

MÊME LES RETRAITÉS

Difficile de dire combien de travailleurs voudront réclamer leur dû. Me Benoît Gamache, un autre des avocats derrière le recours, explique qu'« entre 60 000 et 80 000 courriels et des dizaines de milliers de SMS » doivent être envoyés dès demain aux travailleurs dont les coordonnées ont pu être trouvées dans les bases de données de la Commission de la construction du Québec.

Il précise que les travailleurs peuvent être dédommagés même s'ils étaient représentés par d'autres syndicats que la Ftq-construction et l'inter et même s'ils sont aujourd'hui retraités. Hier, la Ftq-construction et l'inter n'ont pas souhaité commenter, puisque le processus judiciaire est toujours en cours. Les deux centrales syndicales auront la possibilité de contester certaines réclamations sur une base individuelle.